

UBAtc



Valable du 18/02/2009
au 17/02/2012

Union belge pour l'Agrément technique dans la construction
c/o Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes & Énergie,
Qualité et Innovation, Construction

WTC3, 6^{ème} étage, Bd. Simon Bolivar B 1000 Bruxelles
Tél.: +32 (0)2 277.81.76 Fax: +32 (0)2 277.54.44 Email : dgvsas@economie.fgov.be
Membre de l'Union européenne pour l'agrément technique dans la construction (UEAtc)

AGREMENT TECHNIQUE

Adhésifs pour structures non-portantes en bois **GRIFFON PU-TIX FIBER**

type D4

BISON INTERNATIONAL

Dr AF Philipsstraat, 9
Tel.: +31 (0)113 23 57 00

NL 4462 EW GOES
Fax: +31 (0)113 23 20 77

DESCRIPTION

7.6

Bois Hut
Holz Wood

1. Objet

La résine monocomposant **GRIFFON PU-TIX FIBER** couverte par cet agrément en conformité avec les STS 52.1, constitue un adhésif utilisable pour la fabrication à froid de structures non-portantes en bois, destinées à être placées en classes de service 1, 2 et 3, sans exposition directe au climat extérieur (classe d'usage 3 selon NBN EN 335).

2. Caractéristiques de la résine

La résine monocomposant **GRIFFON PU-TIX FIBER** présente les caractéristiques suivantes :

Base : pré-polymère d'isocyanate renforcé de fibres
Couleur : jaune
Masse volumique typique à 20°C : 1,1 g/cm³
Extrait sec : ~100%
Viscosité : thixotrope

L'adhésif **GRIFFON PU-TIX FIBER** est livré en cartouches. La résine doit être conservée entre +5°C et +25°C, dans son emballage d'origine pour empêcher l'absorption d'humidité. Une fois la cartouche ouverte, la conservation de l'adhésif est limitée.

3. Performances de la résine

La résine **GRIFFON PU-TIX FIBER** satisfait aux exigences fixées par la norme NBN EN 204 pour les adhésifs de **type D4**, c'est-à-dire que cet adhésif convient au collage de structures en bois non-portantes destinées à être placées en climat intérieur présentant un risque d'exposition prolongée et fréquente à l'eau ou à la condensation, ou en climat extérieur avec une protection de surface adéquate contre l'exposition directe aux intempéries.

La résine **GRIFFON PU-TIX FIBER** satisfait aussi aux exigences de résistance à la charge statique fixées par la norme NBN EN 14256 ainsi qu'aux exigences de résistance à la température de la norme NBN EN 14257 (essai WATT '91).

4. Conditions de mise en œuvre

4.1 Application de l'adhésif

Les bois à coller doivent présenter une surface plane et propre.

La température ambiante ainsi que celle de l'adhésif et des matériaux à coller ne peuvent être inférieures à +5°C.

Le taux d'humidité des bois est vérifié avant l'encollage ; pour les bois non traités, il ne peut sortir du domaine 8% à 16%.

La résine est appliquée au moyen d'un pistolet sur une seule des deux faces à assembler. Le grammage est compris entre 170 g/m² et 200 g/m² (rendement de 5 à 6 m²/kg). La résine est ensuite répartie au moyen soit d'une spatule crantée à denture fine (1 mm), soit d'un rouleau ou d'un pinceau.

Les parties doivent être assemblées dans les 2 min qui suivent l'application de l'adhésif. La pression doit être maintenue pendant 10 minutes.

4.2 Phase de durcissement

Les pièces peuvent être travaillées après les 10 minutes de serrage. Toutefois, la résistance maximale du joint collé est atteinte au bout de 4 heures environ. Pendant cette période, les assemblages ne peuvent être soumis à aucune tension de nature à affaiblir les joints collés.

ver. 01/09/09

5. Gestion de la qualité

L'entreprise mettant l'adhésif en œuvre doit disposer du personnel compétent pour assurer une production de qualité. Un responsable de la qualité est chargé d'exercer un contrôle continu de la qualité de la production s'appuyant sur les prescriptions des normes pertinentes.

Le climat des locaux de production fait l'objet d'une régulation appropriée afin de rencontrer les exigences de production décrites au point 4.

AGRÉMENT

Décision

Vu l'arrêté ministériel du 6 septembre 1991 relatif à l'organisation de l'agrément technique et à l'établissement de spécifications types dans la construction (Moniteur belge du 29 octobre 1991) ;

Vu la demande introduite par la société **BISON INTERNATIONAL** (A/G 080809) ;

Vu l'avis du groupe spécialisé "BOIS" de la Commission de l'agrément technique, formulé lors de sa réunion du 19 décembre 2008 sur base du rapport présenté par le Bureau Exécutif "Bois" de l'UBA_{tc} ;

L'agrément est délivré à la société **BISON INTERNATIONAL** pour la résine monocomposant **GRIFFON PU-TIX FIBER**, compte tenu de la description donnée ci-dessus.

Le présent agrément est soumis à renouvellement le 17 février 2012.

Bruxelles, le 25 février 2009

Vincent MERKEN
Directeur général